



DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

DECISION DU PRESIDENT

D2025/008 : Adoption du Compte Financier Unique

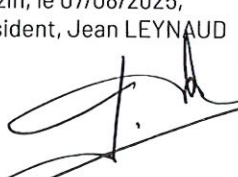
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 ;
Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 modifiée, et notamment le II de son article 242 imposant l'adoption du Compte Financier Unique au plus tard au titre de l'exercice 2026 ;
Vu la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP de l'Ardèche du 10 juillet 2024 sur la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) ;

Le Président de SYDEO,

DECIDE

- Les comptes du Syndicat Mixte SYDEO seront produits à partir de l'exercice 2026 sous le format du Compte Financier Unique, pour son budget principal en M49 - Plan comptable M49 développé applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable.
- Les documents budgétaires seront produits en format xml.

Le Pouzin, le 07/08/2025,
Le Président, Jean LEYNAUD



2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

Ainsi fait et décidé les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.